



**Assemblée générale  
Conseil de sécurité**

Distr. générale  
22 février 2017  
Français  
Original : anglais

**Assemblée générale  
Soixante et onzième session  
Point 41 de l'ordre du jour  
Question de Chypre**

**Conseil de sécurité  
Soixante-douzième année**

**Lettre datée du 21 février 2017, adressée au Secrétaire  
général par le Représentant permanent de la Turquie  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une lettre datée du 20 février 2017, qui vous est adressée par Yasa Yeşilada, Chargé d'affaires par intérim du Bureau du Représentant de la République turque de Chypre-Nord (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 41 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent,  
(*Signé*) Feridun H. **Sinirlioğlu**



**Annexe à la lettre datée du 21 février 2017 adressée  
au Secrétaire général par le Représentant permanent  
de la Turquie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une lettre datée du 16 février 2017 qui vous est adressée par Sibel Siber, Présidente de l'Assemblée législative de la République turque de Chypre-Nord (voir pièce jointe).

La version originale de ladite lettre vous a été envoyée sous pli séparé.

Le Chargé d'affaires par intérim  
de la République turque de Chypre-Nord  
(*Signé*) Yasa **Yeşilada**

## Pièce jointe

Comme il a peut-être été déjà porté à votre attention, la Chambre des Représentants chypriote grecque a pris la décision, le 10 février 2017, de commémorer le plébiscite de 1950 sur l'*enosis* dans les écoles chypriotes grecques.

L'*enosis*, qui signifie littéralement « rattachement de l'île à la Grèce », non seulement nie l'existence et l'identité du peuple chypriote turc, copropriétaire de l'île, mais est aussi à l'origine du différend de Chypre. Comme vous le savez, la revendication de l'*enosis* exprimée par les Chypriotes grecs a finalement conduit le partenaire chypriote grec à détruire la République de Chypre fondée en 1960 en tant qu'État de partenariat, en décimant le peuple chypriote turc et en l'excluant de force des organes de l'État, amenant ainsi le Conseil de sécurité à décider de déployer une force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre en 1964.

Compte tenu de ces faits, et alors qu'elles en sont à une étape décisive et historique, la décision prise par les Chypriotes grecs va à l'encontre des négociations en cours et de la déclaration conjointe du 11 février 2014. De fait, l'objectif principal que vise l'*enosis* est l'hellénisation de l'île, à savoir la négation d'une fédération bizonale et bicommunautaire fondée sur l'égalité politique des deux peuples et où les deux États constitutifs jouiraient du même statut.

Plus grave encore, au lieu de s'en indigner, le dirigeant chypriote grec, Nicos Anastasiades, cherche à minimiser cette décision dont l'objet est d'inculquer aux jeunes générations l'idée de l'*enosis*, la véritable cause de la question chypriote.

Cette attitude vient une fois encore conforter le peuple chypriote turc dans sa conviction que l'égalité politique, la participation effective à la prise de décisions, le droit primaire et le maintien du Traité de garantie et du Traité d'alliance sont des questions essentielles.

La décision des dirigeants chypriotes grecs, ajoutée à l'intransigeance dont ils ont récemment fait preuve à la table des négociations, a fait douter un peu plus encore de leur bonne foi et de leur sincérité quant à la nécessité de trouver une solution sur la base des paramètres définis par l'ONU, et exacerbé la méfiance du peuple chypriote turc à l'égard de la partie chypriote grecque. Il va de soi que le peuple chypriote turc dans son ensemble s'inquiète profondément de voir les dirigeants chypriotes grecs continuer à entretenir l'idée de l'*enosis* et de l'hellénisation de Chypre, qu'il considère comme une menace absolue à son existence. Dans ce contexte, je tiens à souligner la position unanime de l'ensemble de la classe politique et du peuple chypriote turc vis-à-vis de la décision qui a été prise et de l'attitude des dirigeants chypriotes grecs à cet égard.

Je saisis cette occasion pour porter à votre attention une déclaration conjointe de l'Assemblée législative de la République turque de Chypre-Nord, condamnant la décision du Parlement chypriote grec de commémorer le plébiscite sur l'*enosis* dans les écoles chypriotes grecques voir pièce jointe.

La décision du Parlement chypriote grec et la position de M. Anastasiades a sérieusement érodé la confiance entre les deux dirigeants et les deux peuples de l'île, ce qui est extrêmement préjudiciable à la mission de bons offices que vous menez. Par conséquent, j'ai bon espoir et ne doute pas que vous prendrez des mesures immédiates pour que les dirigeants chypriotes grecs rectifient cette erreur historique qui pourrait avoir des conséquences irréparables.

La Présidente,  
(*Signé*) Sibel **Siber**

## Pièce jointe

### Déclaration conjointe de l'Assemblée législative de la République turque de Chypre-Nord condamnant la décision de la Chambre des représentants chypriote grecque de commémorer le plébiscite sur l'*enosis* dans les écoles chypriotes grecques

13 février 2017

- Chacun sait quels faits historiques l'*enosis*, mouvement de négation de l'existence et de l'identité du peuple chypriote turc, évoque pour ce dernier, copropriétaire de l'île de Chypre.
- Malgré ce qu'il a vécu, notre peuple s'est toujours montré attaché à la recherche d'une solution qui empêche la répétition des événements douloureux du passé. Le peuple chypriote turc a voté en faveur du plan Annan en 2004 et n'a cessé depuis lors de chercher résolument à parvenir à un règlement.
- L'Assemblée législative de la République turque de Chypre-Nord a toujours soutenu les négociations tenues en vue de régler le conflit, conformément à la volonté de son peuple, et a pris des décisions favorables à une solution conforme aux paramètres définis par l'ONU. Récemment, elle a approuvé sans réserve le document signé par les deux dirigeants le 11 février 2014.
- Face à la volonté inébranlable de la partie chypriote turque de continuer à chercher une solution, la décision prise par la Chambre des représentants de l'administration chypriote grecque de commémorer le plébiscite de 1950 sur l'*enosis* dans les écoles constitue une démarche qui va totalement à l'encontre du document du 11 février 2014 et des négociations en cours.
- La partie chypriote turque tient à faire savoir qu'elle voit dans cette décision un acte de mépris total de l'esprit qui préside aux négociations, un acte qui a exacerbé la méfiance du peuple chypriote turque à l'égard des Chypriotes grecs et qui a fait douter un peu plus encore de la bonne foi et de la sincérité de la partie chypriote grecque quant à sa volonté de contribuer à trouver une solution sur la base des paramètres définis par l'ONU.
- Nous condamnons fermement le fait que la partie chypriote grecque remette la question de l'*enosis* à l'ordre du jour à un moment où des négociations sont en cours pour trouver une solution au problème de Chypre, et nous demandons à l'ONU de prendre immédiatement des mesures pour que la partie chypriote grecque rectifie cette erreur historique qui pourrait avoir des conséquences irréparables.

La Présidente de l'Assemblée législative,  
Sibel **Siber**

Le président du Parti républicain turc,  
Tufan **Erhürman**

Le président du Parti de l'unité nationale,  
Hüseyin **Özgürgün**

Le président du Parti démocrate,  
Serdar **Denktaş**

Le président du Parti de la démocratie socialiste,  
Hüseyin **Angolemli**

Les membres indépendants du Parlement